

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
N°05-2024

Annnonce du groupe Nestlé par voie de presse sur ses pratiques de traitement de ses eaux minérales

La CFDT Agri-Agro dénonce et désapprouve les options prises par la direction de Nestlé Waters dans la gestion de ses marques d'eaux minérales

L'aveu organisé par voie de presse, lundi 29 janvier 2024, par la direction du groupe Nestlé, sur son utilisation délibérée de techniques interdites pour traiter ses marques d'eaux minérales, a totalement stupéfait l'ensemble des salariés et en particulier les représentants du personnel CFDT du groupe.

Ce scénario, visant à anticiper la parution le lendemain des résultats d'une enquête conjointe des cellules d'investigation de Radio France et du Monde, est déjà en lui-même l'indicateur de la capacité manipulative de cette multinationale.

En pratiquant publiquement l'adage « faute avouée, à moitié pardonnée », Nestlé tente de minimiser son acte délictueux pourtant irréfutable. Cette fraude délibérée et cachée entache la réputation de tous les collaborateurs de Nestlé en France, envers qui le groupe a pourtant une exigence de loyauté et de dévouement souvent démesurée.

La déception et l'inquiétude de ces collaborateurs et de leurs représentants CFDT sont donc proportionnelles au choc de ces révélations.

La CFDT Agri-Agro demande :

- que le groupe Nestlé revisite ses pratiques pour les mettre en pleine conformité avec ses discours et ses déclarations de principe ;
- expressément à la direction du groupe Nestlé de mettre en œuvre toutes les mesures de protection adéquates pour ses collaborateurs et de **s'engager pour l'avenir sur la préservation complète de tous les emplois en assumant pleinement les conséquences économiques qui pourraient advenir.**

La CFDT Agri-Agro suivra de près le volet juridique de ce dossier et attend des éclaircissements sur le rôle qu'ont joué les différents ministères et le cabinet de la Première ministre dans ce dossier. Il serait fortement préjudiciable que la connivence complaisante et irrégulière décrite par l'enquête journalistique se confirme, entachant encore davantage une situation déjà catastrophique.

Combien de scandales doivent encore intervenir avant que les pouvoirs publics se dotent des moyens de ses obligations ? Les arbitrages économiques ne peuvent être la seule réponse et nous serons sans réserve concernant la nécessité de Nestlé à assumer les conséquences de cette crise.

Pour la CFDT Agri-Agro, la qualité de l'alimentation est une exigence et l'efficacité économique d'une entreprise ne doit pas se faire au détriment du respect des règles en vigueur. Seuls des

contrôles réguliers et indépendants, effectués par les pouvoirs publics, sont à même d'y parvenir afin de garantir la pertinence et la cohérence des autocontrôles réalisés dans les entreprises. Il est donc essentiel de maintenir et même de renforcer les moyens financiers et humains des services de l'État pour lutter contre les fraudes. Ces contrôles doivent être réalisés par des agents de l'État qui, de par leur statut, sont soumis à des obligations et à des règles déontologiques. Cette présence plus fréquente et plus visible incitera les entreprises à renforcer leur maîtrise des process de fabrication.

Les ministères doivent avoir les moyens d'assurer des contrôles rigoureux. Les tâches qui sont dévolues aux services de contrôle ont tendance à s'accroître sans que les moyens augmentent, au contraire. Le nombre d'agents chargés des contrôles doit donc être suffisant et adapté.

Dans ces situations comme dans la marche générale des entreprises, la CFDT Agri-Agro rappelle que le dialogue social constitue un maillon essentiel dans la chaîne d'information qui permet une plus grande réactivité dans l'identification des difficultés comme dans la proposition et la mise en œuvre des solutions les plus appropriées.

Fait à Paris, le 6 février 2024

Contacts :

Alexandre DUBOIS, Secrétaire général : 01.66.41.50.50
Christophe KAUFFMANN, Secrétaire fédéral : 06.70.51.96.24
Presse : 06.89.04.25.27